

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GARONS**

**SEANCE DU MARDI 11 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le mardi 11 février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire de GARONS.

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
<b>25</b>	<b>23</b>	<b>24</b>	<b>4 février 2025</b>	<b>4 février 2025</b>

Présents tous les membres sauf : Monsieur Francis LEJEUNE qui donne procuration à Monsieur Jean GIRAUD.

Absents excusés : Madame Nathalie PADE.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Max MARCOUREL

**Objet de la délibération DE202502 13B - DESIGNATION D'UN  
REPRESENTANT A L'AGENCE D'URBANISME ET DE  
DEVELOPPEMENT DES REGIONS NIMOISE ET ALESIEENNE (A'U)**

Monsieur le Maire expose :

**Vu** le renouvellement du Conseil Municipal en date du 15 mars 2020,

**Vu** l'élection du Maire et de ses Adjointes en date du 11 février 2025,

**Considérant** la nécessité de procéder à la désignation d'un représentant, conformément aux statuts de l'Agence d'Urbanisme, région nîmoise et alésienne,

**Vu** l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales et la décision unanime de procéder au vote à main levée,

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECIDE**

**ARTICLE UNIQUE** : de désigner Monsieur Jean-Pierre BENEDETTI comme représentant de la commune au sein de l'Agence d'Urbanisme.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Jean-Max MARCOUREL

Secrétaire de Séance



Yves RODRIGUEZ

Maire de GARONS

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*